

## Festival GéoPhotoGraphes 2017-2018

--

### Règlement

GéoPhotoGraphes est un festival de photographie piloté par les Inspections pédagogiques régionales d'histoire-géographie et d'arts plastiques de l'académie de Versailles. Il s'adresse à tou.te.s les enseignant.e.s d'histoire-géographie et d'arts plastiques qui souhaitent faire participer leurs classes. Il a pour enjeu d'engager les élèves de collège et de lycée dans un questionnement d'ordre géographique sur un territoire de proximité et d'y apporter une réponse photographique.

Il propose ainsi une mise en œuvre des programmes tant de collège que de lycée. Les programmes de cycle 4 précisent par exemple: « il est intéressant d'utiliser les représentations et l'expérience géographiques des élèves pour conforter les apprentissages »; de même conduisent-ils en arts plastiques à « s'ouvrir à l'altérité... porter un regard curieux et avisé sur son environnement artistique et culturel, proche et lointain ... à produire des images et à appréhender la diversité de leurs relations au réel. »

#### 1. Thème du festival 2017-2018

Le thème du festival 2016-2017 est "**Territoires en partage**".

Pour les géographes, le territoire est un espace délimité, approprié par un individu, une communauté, sur lequel peut s'exercer l'autorité d'un État, d'une collectivité. Les territoires s'étudient donc en fonction des mailles de gestion de l'espace mais ils peuvent être emboîtés. Par ailleurs, la notion de territoire implique, en principe, l'existence de limites précises. Mais, dans certaines de ses acceptions, symboliques ou fonctionnelles, le territoire peut avoir des limites plus floues ou peut correspondre à une organisation réticulaire (cf [geoconfluences.ens-lyon.fr](http://geoconfluences.ens-lyon.fr)).

Pour les plasticiens, l'exploration d'un territoire donné, urbanisé ou non, peut être le point de départ ou la modalité même d'une approche de l'espace. Avec une recherche d'objectivité ou d'invention poétique, à travers des protocoles plus ou moins précis, ils mettent en jeu la marche, le relevé de données concrètes, le choix d'angles de vue et de points d'observation...

Attentifs aux espaces comme aux habitants, aux habitats comme aux circulations, aux usages comme aux paysages, le photographe ou le plasticien tentent par la photographie d'observer ces territoires et d'en rendre les caractères sensibles et humains.

Les GéoPhotographes s'attacheront donc à repérer au sein de territoires les mécanismes visibles ou masqués de l'appropriation, laquelle peut être juridique et économique (la propriété) ou symbolique (le sentiment d'appartenance, de connivence) ; ce faisant ils exploreront la polysémie de l'expression « en partage » et choisiront ensemble quelle acception ils choisissent de privilégier pour donner sens au paysage qu'ils auront fixé à travers l'objectif. Sous la conduite des professeurs, œil géographique et regard plasticien auront ainsi la photographie elle-même « en partage », pour que les élèves perçoivent et explorent ce qui rapproche les deux démarches plutôt que ce qui les sépare : rendre sensible et lisible l'inscription des partages et des usages humains de l'espace.

## 2. Objectifs du festival

- permettre aux élèves, à travers une écriture photographique, de regarder autrement leur environnement proche ;
- leur proposer de partager les regards qu'ils portent sur leur territoire ;
- valoriser leur travail ;
- favoriser l'interdisciplinarité entre géographie et arts plastiques ;
- proposer à l'ensemble des équipes (élèves et enseignant.e.s) un temps numérique d'échanges et de travail collaboratif ;
- proposer un cadre et un objet communs à plusieurs établissements ;
- accompagner les enseignant.e.s par un temps d'échange et de formation au sein d'une institution culturelle, en partenariat avec l'Université

Le festival s'inscrit ainsi pleinement dans le projet académique Versailles 2020 et notamment :

### **Axe 1 : RÉUSSIR À TOUT NIVEAU ET DANS CHAQUE TERRITOIRE**

**Objectif 1 : Inclure tous les élèves dans les apprentissages**

- 1 : Renouveler les approches didactiques et pédagogiques
- 2 : Encourager l'initiative, la créativité et le travail collaboratif



### **Axe 2 : APPRENDRE ET AGIR DANS LE MONDE DU 21ème SIECLE**

**Objectif 3 : Acquérir les nouveaux langages**

- 1 : Développer sa sensibilité par les arts et la culture



### 3. Conditions de participation

Ce festival est ouvert à toutes les classes des collèges et des lycées. Les classes de collège peuvent y participer dans le cadre d'un EPI.

Un.e enseignant.e peut faire participer plusieurs classes à condition de respecter les indications données ci-dessous, à savoir une production collaborative par classe.

### 4. Modalités de participation

#### a. Inscription

Les enseignant.e.s désirant faire participer leur classe au festival ont deux possibilités :

- pour participer à la journée d'échanges et de formation, ils doivent s'inscrire en ligne au festival entre le 27 novembre et le 20 décembre 2018. Il s'agit de télécharger puis de déposer sur le blog GéoPhotoGraphes&Carto le bulletin d'inscription signé attestant que l'enseignant responsable a pris connaissance du règlement du festival, qu'il possède les droits concernant la production présentée au festival et qu'il en autorise la publication. C'est cette inscription qui permettra de générer l'inscription à la journée de formation organisée en février au Musée du Jeu de Paume.

- Les enseignants ne souhaitant pas bénéficier de la journée d'échanges et de formation ont jusqu'au dernier jour (20 mars) pour s'inscrire en déposant le formulaire signé.

#### b. Participation

Au plus tard le 20 mars 2018, les enseignant.e.s complèteront sur le blog GéoPhotoGraphes&Carto leur dossier avec les pièces suivantes :

- une réalisation photographique sur support numérique au format de compression JPEG, d'une bonne résolution (dont le poids du fichier sera compris entre 1Mo et 5 Mo). Le nom de fichier doit apparaître selon le modèle suivant : la commune de l'établissement, le nom de l'établissement et la classe ; ex. AsnieresClgMalraux6e4.jpg
- un texte explicatif (format .pdf, .odt, .doc ou .docx) enregistré selon le modèle suivant : commune de l'établissement, nom de l'établissement, classe (ex : AsnieresClgMalraux6e4.pdf pour le fichier texte) et comprenant :
  - une légende élaborée par la classe de 100 mots maximum qui dira quelle réponse la photographie apporte à la question posée,
  - un titre
  - l'adresse du lieu photographié (N°, rue, code postal, ville).

Trois impératifs sont à respecter :

- le **respect des dates** (20 décembre pour l'inscription avec participation au stage ; 20 mars pour

le dépôt des travaux) ;

- le **volume du texte** (100 mots maximum) et la résolution minimale pour la photographie ;
- la **dimension collaborative** explicite du travail des élèves (par exemple dans le choix de la photographie, la rédaction du texte, l'ajout de commentaires sonores, etc.).

Les productions peuvent également être enrichies par un contenu multimédia. Les enseignants souhaitant intégrer cette dimension numérique sont invités à prendre contact avec les organisateurs de façon à ce que leurs projets et propositions soient pris en compte au mieux.

## 5. Organisation et calendrier du festival

. Les professeur.e.s désirant participer à la journée d'échanges et de formation doivent s'inscrire entre le 27 novembre et le 20 décembre 2017

. Les autres professeur.e.s peuvent s'inscrire jusqu'au 20 mars

. Les productions doivent être envoyées **avant le 20 mars 2018**.

. Le 30 mars productions des classes seront publiées sur le blog GéoPhotoGraphies&Carto.

. Du 3 au 13 avril, les classes participantes seront invitées à choisir leur production préférée (à l'exception des productions réalisées au sein de leur établissement) et à exprimer leur vote par la voie des commentaires sur le blog GéoPhotoGraphes&Cartoles

Le 4 mai se réunira un second jury, composé de membres des inspections pédagogiques régionales, de professionnels de la photographie, d'universités et d'enseignant.e.s. Il désignera les classes lauréates, en sus de la classe lauréate du jury des classes participantes.

. Le 7 mai, les noms des classes lauréates seront publiés conjointement sur le blog GéoPhotoGraphes&Carto et sur les sites académiques d'histoire-géographie et d'arts plastiques.

## 6. Choix des classes lauréates

Pour établir son palmarès, le jury sera particulièrement attentif à :

- la prise en compte de la problématique (pertinence géographique),
- la mise en évidence d'une intention dans la prise de vue ou dans le choix de la photographie représentant le travail de la classe
- la qualité de la photographie (esthétique, point de vue, audace, sensibilité, etc.)
- la qualité du texte et sa complémentarité sans redondance avec la photographie,
- la dimension collective de la production.

## **7. Droit à l'image**

Le professeur faisant participer sa classe atteste et garantit que les œuvres qu'il engage dans le festival sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Les œuvres demeurent la propriété pleine des classes participantes. Le professeur inscrivant la classe atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres, ou les auteurs et ayant-droits d'œuvres reproduites sur celles de la classe participante, lui ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leur image ou de leurs œuvres. Tous les participants donnent le droit et la permission aux organisateurs du festival ainsi qu'à leurs partenaires d'utiliser leurs noms, les photographies soumises, leurs titres et leurs textes, à des fins de communication dans le cadre du festival, et s'engagent à avoir lu le règlement du festival et à l'accepter.

## **8. Responsabilités**

1. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.
2. Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.
3. En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler la tenue du festival.

## **9. Obligations**

1. La participation à ce festival implique l'accord des participant.e.s et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité, sans restriction ni réserve. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.
2. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs.

## **10. Autorisations d'exploitation**

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées pour la gestion des participants. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante :

Festival *GéoPhotoGraphes*, à l'attention des Inspections pédagogiques régionales d'histoire et géographie et d'arts plastiques, Rectorat de Versailles, 3 bd de Lesseps, 78017 Versailles Cedex.

### **11. Informations et renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement, les enseignant.e.s peuvent s'adresser aux organisateurs du festival : Ilhem Amira, professeure d'histoire et géographie, et Thierry Lennes, professeur d'arts plastiques :

[ilhem.amira@ac-versailles.fr](mailto:ilhem.amira@ac-versailles.fr) et [Thierry.Lennes@ac-versailles.fr](mailto:Thierry.Lennes@ac-versailles.fr)